

SESSION PROGRAMMÉE — 1 journée en visioconférence (7 heures)

• **Mercredi 23 décembre 2026, de 9h00 à 17h00**

Inscription DIF Élu en un clic : [s'inscrire sur moncompteformation.gouv.fr](https://sinscrire.moncompteformation.gouv.fr)

Durée de la session : 7 heures (1 journée)

Domaine de formation : ELU0104 – Déontologie et prévention de la corruption

Prérequis : Aucun prérequis n'est nécessaire

Public : Groupe d'élus(s),

Groupe d'agent(s),

Groupe mixte élus et agents.

L'exercice d'un mandat local expose les élus à des situations où leur impartialité peut être questionnée. Dans un contexte de transparence accrue et de vigilance citoyenne, la maîtrise des règles de déontologie est devenue un enjeu majeur pour sécuriser l'action publique locale. Conflits d'intérêts, prise illégale d'intérêts ou favoritisme peuvent engager la responsabilité personnelle de l'élus et fragiliser la confiance des citoyens. Cette formation permet de mieux comprendre les situations à risque et d'adopter les bons réflexes pour exercer son mandat en toute sécurité juridique et éthique.

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- Connaître les devoirs de l'élus local en matière de déontologie et de transparence.
- Appréhender les risques au sein de la commune et mettre en place les outils de vigilance adaptés.

Le programme :

Présentation de la journée de formation

- Un contexte de moralisation de la vie publique.
- Un cadre juridique renforcé.

Module 1 : Les manquements au devoir de probité

Thème 1 : L'élus local et le délit de prise illégale d'intérêts

- 1°/ Des élus investis au service exclusif de leur mission
- 2°/ Une redéfinition du délit au service de l'élus
- Focus : Les relations entre les communes et les associations.

Thème 2 : L'élus local et le délit de favoritisme

- 1°/ Une violation des règles de mise en concurrence de la commande publique
- 2°/ Une diversité des atteintes à la liberté d'accès et à l'égalité des candidats dans les marchés publics et les contrats de concession

Thème 3 : L'élus local et le risque de gestion de fait

- 1°/ La notion de gestion de fait
 - Le maniement irrégulier des deniers publics.
 - La qualité de comptable de fait.
- 2°/ Les situations de gestion de fait
 - La gestion de fait en recettes.
 - La gestion de fait en dépenses.
- Focus : Associations transparentes.

Module 2°/ Les risques encourus

Thème 1 : Le risque d'une annulation par le juge administratif

- 1°/ Illégalité des délibérations auxquelles ont pris part un conseiller intéressé
- 2°/ Illégalité des procédures de passation des contrats publics

Thème 2 : Le risque d'une condamnation par le juge pénal

- 1°/ Punir les dérives et les abus liés aux mandats exercés
- 2°/ Des sanctions adaptées à la spécificité des fonctions électives

Module 3°/ Les outils de prévention

- Des enjeux essentiels : restaurer le contrat social et faire face à la crise de légitimité du politique.

Thème 1 : Des instruments spécifiques de prévention

- 1°/ Une obligation de déport
 - Un devoir d'abstention de l'élus.
- 2°/ L'organisation des délégations de signatures
 - Les apports de la loi dite 3DS.

Thème 2 : Une démarche globale de prévention

- 1°/ Établir une cartographie des risques
 - Identifier les activités à risques dans la gestion publique locale (subventions, urbanisme, etc.).
 - Identifier les personnes exposées.
- 2°/ Promouvoir une culture de la transparence
 - La rédaction d'un guide de bonnes pratiques.
 - Le recours au référent déontologue.

Les points forts de la formation :

- Intervenante passionnée, compétente et dynamique, forte d'une expérience d'une vingtaine d'années dans l'enseignement universitaire et la formation à destination des élus locaux.

Modalités pédagogiques :

- La formation est dispensée en visioconférence en présence de votre Formatrice.
- Elle alterne apports théoriques, analyses de situations, échanges et exercices pratiques pour favoriser la mise en application.

Moyens pédagogiques :

- Plateforme de visioconférence.
- Accès à un extranet pédagogique.
- Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé pour l'aide à la connexion.

Ressources pédagogiques :

- Les participants ont accès à un ensemble de ressources pédagogiques numériques : supports projetés, documents d'analyse, études de cas, exercices et fiches méthodologiques.
- Ces ressources sont mises à disposition via l'extranet dédié avant, pendant ou après la formation, selon les besoins.

Modalités d'évaluation :

- Questionnaire sur les attentes.
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par un quiz de connaissances.
- Évaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois.

Les résultats attendus :

- À l'issue de la formation, une attestation de fin de formation vous sera remise. Elle précisera les objectifs visés, les dates, la durée.

Formatrice : Madame Valérie AREKIAN

- Docteur en droit public, Valérie Arékian est chargée d'enseignement à l'université de Lille depuis 2003. Consultante libérale, spécialisée en droit des collectivités territoriales, en droit de la responsabilité et en droit funéraire, elle œuvre auprès des entreprises et des acteurs publics locaux en matière de conseil, de formation et d'ingénierie de projets.



Financement et coût : (Tarif exonéré de TVA – Art. 261.4-4.a du CGI)

■ Tarif – inscription individuelle en visioconférence – Deux options de financement :

- 400 € TTC facturés à la Caisse des Dépôts (DIF Élu).
- 560 € TTC si prise en charge sur le budget de la collectivité.

Dates et horaires de la session programmée :

Cette session se déroule en visioconférence, sur une journée (7 heures de formation) :

- **Mercredi 23 décembre 2026, de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.**

Inscription DIF Élu : [accéder à la page d'inscription sur moncompteformation.gouv.fr](https://www.moncompteformation.gouv.fr)

Inscription DIF Élu : à valider au moins 11 jours ouvrés avant le premier jour de formation, soit au plus tard le mardi 8 décembre 2026 (week-ends et jours fériés déduits).

Pour nous contacter :

S.A.S. FDEL (Formation Des Élus Locaux)

Siège social : 49, Avenue du Général de Gaulle 79200 PARTHENAY

Téléphone fixe : 05 49 71 17 03

Téléphone mobile : 06 71 61 73 49

Adresse électronique : gilbertfr@formationdeseluslocaux.fr

Numéro de SIRET : 88982928900012

Conditions générales de vente sur le site :

<https://www.formationdeseluslocaux.fr>

Déclaration d'activité en tant que prestataire de formation enregistrée sous le numéro 75790137279 auprès de la préfète de région Nouvelle-Aquitaine



Notre organisme de formation est agréé par le ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités locales depuis le 23 mars 2021 pour dispenser des formations aux élus locaux

BULLETIN D'INSCRIPTION A LA FORMATION Déontologie et prévention des conflits d'intérêts

Lieu : en visioconférence
Durée : La formation se déroule sur une journée soit : 7 heures
Date : Mercredi 23 décembre 2026, de 9h00 à 17h00
Tarif DIF ELU (facturation à la caisse des dépôts) : 400 € TTC
Tarif COLLECTIVITE : 560 € TTC Exonération de TVA – Art. 261.4-4.a du CGI

Deux moyens de s'inscrire selon le choix du financement :

Choix 1 pour le financement DIF ELU ou **Choix 2** pour un financement par la collectivité

Choix 1 - Financement DIF élu : comment vous inscrire ?

- Connectez-vous sur la plateforme moncompteformation.gouv.fr
- Accédez directement à la page d'inscription à la formation en cliquant sur ce lien :
[s'inscrire à la session du mercredi 23 décembre 2026 sur moncompteformation.gouv.fr](https://moncompteformation.gouv.fr)
- Date limite d'inscription DIF Élu : mardi 8 décembre 2026** (la demande doit être validée au moins 11 jours ouvrés avant le premier jour de formation).
- Pour connaître les étapes détaillées d'inscription avec le DIF Élu : [cliquez-ici](#)
- Si vos droits ne couvrent pas l'intégralité du coût, la collectivité peut compléter le financement : [cliquez-ici](#)
- Si vous ne souhaitez pas utiliser l'identité numérique de La Poste : suivez ce guide : [cliquez-ici](#)



Choix 2 - Financement collectivité : comment vous inscrire ?

- Complétez le formulaire d'inscription ci-dessous (un par personne).
- Envoyez cette page par e-mail à : gilbertfr@formationdeseluslocaux.fr
- Vous pouvez également utiliser le formulaire intitulé [inscription en ligne](#) sur notre site internet.



1 FORMATION SOUHAITEE :

Nom de la session : Déontologie et prévention des conflits d'intérêts

Date de la session : Mercredi 23 décembre 2026, de 9h00 à 17h00

Lieu de la session : en visioconférence

2 ETAT CIVIL DU PARTICIPANT A LA FORMATION :

Madame ☐ Monsieur ☐ Nom : Prénom :

3 COORDONNEES PERSONNELLES DU PARTICIPANT :

Téléphone : Courriel :

4 MANDAT OU FONCTION DU PARTICIPANT :

Maire ☐ Maire Adjoint ☐ Conseiller (e) Municipal(e) ☐ de votre commune
Président ☐ V. Président(e) ☐ Conseiller(e) ☐ d'une communauté de communes ou d'agglomération
Conseiller départemental ☐ Conseiller régional ☐ Agent de la collectivité ☐ Autre ☐

5 COLLECTIVITE :

Intitulé de la collectivité : (exemple : mairie, communauté de communes...) :

Adresse :

Code postal : Commune : Numéro de siret :

Représentant légal de la collectivité :

Madame ☐ Monsieur ☐ Nom : Prénom :

Fonction : (Maire – Président)

Téléphone de la collectivité : Courriel de la collectivité :

Personne en charge dans la collectivité de la gestion administrative de l'inscription (si différente du participant)

Madame ☐ Monsieur ☐ Nom : Prénom :

Fonction :

Téléphone : Courriel :

Dans le cadre de l'accueil des personnes en situation de handicap sur nos formations, nous vous remercions de nous signaler si vous avez un besoin de compensation pour accéder à la formation. A partir de l'expression de vos attentes, nous mettrons en place un accueil et un accompagnement spécifiques pour favoriser l'accès à la formation que vous souhaitez suivre.

J'ai un besoin de compensation oui ☐ non ☐